

ANNEXE N° 5

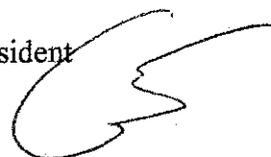
**Proposition votée à l'unanimité (15 voix)
par le CEVU du 9 juillet 2007**

Afin de permettre aux étudiants élus dans les conseils d'assister aux séances, leur emploi du temps sera aménagé de manière à les libérer :

- le vendredi matin pour les étudiants élus au CEVU et CS
- le vendredi après-midi pour les étudiants élus au CA

En cas d'impossibilité, motivée par le Directeur des études, d'appliquer ces dispositions, l'absence de ces étudiants aux séances TD et TP ne sera pas pénalisée et, les moyens de rattraper les enseignements leur seront donnés.

Le Président



Philippe ROLLET